

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 04 octobre 2012**

**Objet : Adhésion au collectif Référentiels Fibre Communs (RFC)**

L'an deux mille douze, le quatre octobre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt cinq septembre, se réunit en session ordinaire, salle des Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

*En exercice : 15*

*Présents : 10*

*Votants : 10 Pour*

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Ghilaine JEANNOT PAGES	Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Michel DA CUNHA	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Didier BARDET	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mme Isabelle DAVID (suppléante de Mme Broussolle)	Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mr Boulesteix)	Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaur
Mr Bernard JAUVION	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)	Conseiller Régional du Limousin
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Pierre LEFORT (et son suppléant)	Conseiller Général du Conseil général Haute Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (et son suppléant)	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse

---

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

**Contexte de création du collectif Référentiels Fibre Communs**

Contrairement au réseau téléphonique en cuivre construit et exploité par un acteur unique, de multiples opérateurs dans le cadre d'initiatives publiques ou privées, vont déployer des réseaux FttH pour un coût global de construction dépassant les 20 Md€ au niveau national.

Dans ce contexte, le risque de bâtir un écosystème non optimal et peu efficace pour la société et pour les acteurs eux-mêmes est grand. Il apparaît indispensable et dans l'intérêt général que l'ensemble des acteurs impliqués partagent le plus rapidement possible des référentiels techniques et opérationnels communs.

Ce constat et ce besoin sont maintenant largement partagés par l'ensemble des acteurs, publics et privés. L'enjeu est particulièrement fort pour les collectivités, qui doivent assurer la compatibilité des ingénieries de leurs réseaux avec les attentes des grands opérateurs, sans que le modèle économique du FTTH hors zone AMII sera asphyxié.

**L'initiative RFC :**

L'Institut Mines-Télécom et l'ARCEP ont pris l'initiative de créer ce collectif Référentiels Fibre Communs RFC sous la forme d'une structure qui se veut légère et réactive.

Ce collectif ambitionne de réunir dans un cadre neutre, ouvert, objectif et transparent, les différents acteurs de l'écosystème FttH notamment : opérateurs de gros et de détail, fournisseurs d'équipements passifs et actifs, entreprises d'installation et d'exploitation de réseaux, collectivités territoriales et leurs associations, sociétés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et acteurs institutionnels, pour travailler sur des chantiers non encore instruits dans des groupes ou structures existantes.

Ce collectif RFC est hébergé par l'Institut Mines-Télécom pour apporter les gages d'impartialité et d'indépendance nécessaires à des acteurs aux stratégies et aux intérêts divers.

Le comité de pilotage créant le collectif Référentiels Fibre Communs RFC a eu lieu mardi 19 juin dans les locaux de l'Institut Mines-Télécom, Paris. Il a regroupé plus de 25 acteurs de l'écosystème de la fibre jusqu'à l'abonné FttH.

Ces référentiels communs ont pour ambition de garantir une parfaite accessibilité, interopérabilité et exploitabilité sur longue période des différents réseaux FttH ainsi déployés. Des choix communs permettront en outre l'optimisation et l'industrialisation des déploiements, l'acquisition accélérée des compétences des personnels pour la réalisation de travaux non délocalisables. Ces référentiels communs rendront possible la couverture FttH de tout le territoire avec des coûts de construction et d'exploitation maîtrisés.

Tous les travaux seront conduits dans le souci constant de l'objectivité, de la transparence et de l'efficacité globale. Les chantiers RFC seront ainsi des lieux d'échanges où chaque partenaire pourra exprimer ses besoins, apporter son savoir-faire propre et justifier objectivement ses propositions techniques et opérationnelles.

Ces analyses seront conduites avec une vision de long terme, le réseau FttH ayant vocation à être le support incontournable pendant des dizaines d'années d'une société devenue numérique.

Chaque partenaire adhère à RFC via la signature d'une convention avec l'Institut et s'engage initialement à cotiser pendant 3 ans et à participer aux chantiers.

Le Syndicat Mixte DORSAL, de par ses compétences, l'objet de ses statuts, l'expérience acquise dans le déploiement des Réseaux d'Initiative Publique, et les conclusions du Schéma d'Aménagement Numérique du Limousin, est implicitement intéressé par les travaux du collectif RFC.

Il est donc proposé d'adhérer au collectif RFC.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 1500€ pour l'année 2012, puis 2000€ par an et par domaine pour les années 2013 et 2014. Il existe sept domaines.

L'adhésion du Syndicat Mixte DORSAL portera sur le domaine Acteurs Publics Locaux. Elle sera formalisée par une convention entre l'Institut Mines-Télécom et le Syndicat.

Toute adhésion à un domaine complémentaire fera l'objet d'un avenant.

***Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL décident d'adhérer au collectif RFC et de donner autorisation au Président pour signer tous les actes se rapportant à cette adhésion.***

Fait à Limoges, le 04 octobre 2012

Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE

